PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **02 août 2023** à **16 h 00** à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présentes Madame Andrée Brosseau, et Messsieurs Sylvain Brazeau, David Lee Amos ainsi que Monsieur Jacques Legault secrétaire tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

Absence motivée de Madame Myriam Sauvé, Moniseur Patrick Delforge et Madame Pamela Nantel.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2549-08-23 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur David Lee Amos Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2550-08-23 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau Appuyé par Monsieur David Lee Amos Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 02 août 2023.

- 1. Ouverture de l'assemblée;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 juillet 2023;
- 4. Approbation des comptes à payer au 2 août 2023;
- 5. Autorisation intégration au logiciel SFM de PG Solutions pour la RAC;
- 6. Varia;
- 7. Parole à l'assistance;
- 8. Levée de l'assemblée ordinaire du 02 août 2023.

ADOPTÉE

2551-08-23 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 05 juillet 2023

Il est proposé par Madame Andrée Brosseau Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau Et résolu à l'unanimité

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 05 juillet 2023 à 14 :00.

ADOPTÉE

2552-08-23 Approbation des comptes à payer au 02 août 2023

Il est proposé par Monsieur David Lee Amos Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 02 août 2023 au montant total de 33 384.77\$ à savoir les chèques numéro 4575 à 4577 pour un montant de 25 806.59\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 7578.18\$.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

2553-08-23 <u>Autorisation intégration au logiciel SFM de PG Solutions pour la RAC</u>

ATTENDU QUE Madame Pamela Nantel trésorière de la RAC et directrice générale de la municipalité Les Coteaux désire effectuer la comptabilité de la RAC à partir des logiciels de PG Solutions hébergés à leur hotel de ville;

ATTENDUE QUE cette migration est plus avantageuse et sera rentabilisée en moins d'une année;

ATTENDU QUE pour ajouter la section Régie d'assainissement des Coteaux au logiciel SFM de la municipalité Les Coteaux des frais unique de 908.00\$ plus les taxes applicables doivent être défrayés par la municipalité Les Coteaux.

Il est proposé par Monsieur David Lee Amos Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration autorise le remboursement à la municipalité Les Coteaux des frais unique de 908.00 \$ plus les taxes applicables pour l'ajout d'une section Régie d'assainissement des Coteaux à leur logiciel SFM afin que la comptabilité de la RAC soit réalisée par ce logiciel.

ADOPTÉE

<u>Varia</u>

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2554-08-23 Levée de l'assemblée ordinaire du 02 août 2023

Il est proposé par Monsieur David Lee Amos Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau Et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée ordinaire du 02 août 2023 soit levée à 16 h 14

	AI	DOPTÉE
Andrée Brosseau, présidente	Jacques Legault, secrétaire	